

Les mercredis de
l'INET à Paris

UN ÉVÉNEMENT DÉDIÉ AUX CADRES
DE DIRECTION TERRITORIAUX



SYNTHÈSE

L'EUROPE ET LA VILLE : QUEL AVENIR POUR NOS TERRITOIRES ?

> 28 mai 2014, à Paris

SOMMAIRE

Conférence d'ouverture : La ville au cœur de la territorialisation de l'action publique en Europe	5
Table ronde :	9
« L'Europe et la ville : défis à relever et visions croisées portées par l'Union européenne et la France »	9
Table ronde :	18
« L'Europe et la ville, impacts sur nos territoires : stratégie, gouvernance, organisation et ingénierie »	18
Conclusion	31

Les propos énoncés dans ce document n'engagent que la responsabilité de la personne citée.

Ouverture du colloque

Benoît CATHALA
Responsable de la Mission Europe,
CNFPT / INET

La thématique du jour portera sur la question de plus en plus importante de l'Europe et de la ville.

Les questions européennes ont été récemment prises en compte au niveau du CNFPT. Nous essayons de porter ce sujet en proposant davantage d'événementiels en lien avec celui-ci.

Avant de laisser la parole à Pierre BAUBY, je souhaite remercier Romain BRIOT qui participera à l'animation de cette journée. Par ailleurs, je vous invite à intervenir afin que nous puissions bénéficier d'un échange interactif.

Conférence d'ouverture :

La ville au cœur de la territorialisation de l'action publique en Europe

Pierre BAUBY
**Chercheur en sciences politiques sur les
services publics et l'action publique**

Ma présentation visera à exposer les relations entre la ville et l'Europe, en tant que processus d'intégration progressif.

La ville correspond tout d'abord à un territoire bâti en continu, comprenant une population concentrée. Il s'agit également d'un espace d'exercice organisé autour de fonctions politiques, sociales, économiques (notamment commerciales, industrielles, moins agricoles et artisanales) et non économiques (éducatives, culturelles) diverses.

Par ailleurs, aucun critère établi ne fait consensus à propos de la définition de la ville. Tout dépend de l'histoire et de la structuration de chaque pays. Toutefois et sur le plan statistique, une ville comptabilise au moins 2 000 habitants. Au niveau politico-administratif on ne parle pas de « ville-village » (Moyen Age), mais plutôt de « commune », qui comprend des responsabilités uniformes. Ce terme a été imposé par le décret de la Convention nationale du 10 brumaire an II (31 octobre 1793).

Les villes se sont développées au croisement des axes de circulation. Des villes sont nées dans le sillage des foires au Moyen-Age tandis que d'autres sont apparues au bord des mers. D'ailleurs, les villes ayant structuré les grands moments de la mondialisation étaient localisées au bord de la mer. A titre d'exemple, Paris n'a jamais joué de rôle majeur dans le développement de la mondialisation.

Au Moyen-Age, la ville c'est d'abord des remparts et un beffroi qui assurent la protection du bourg.

Ces petites villes concentrent les activités commerciales et artisanales et attirent les habitants des campagnes. Cette concentration pose de nombreux problèmes d'hygiène à l'instar des épidémies et de sécurité. Les chartes achetées aux seigneurs permettent aux bourgeois de diriger les affaires de la commune.

Vous constaterez, au travers de cette image projetée de la ville de Bruges au Moyen-âge, que la ville se situe à l'intérieur des remparts tandis que la campagne s'étend à l'extérieur. Par ailleurs, des assemblées d'habitants ont été reconnues et ont gagné en autonomie par rapport au pouvoir seigneurial.

Les grandes villes vont être assises sur les principales régions commerçantes, ce qui permettra à Venise, Gênes ou encore aux cités d'Europe du Nord de se développer. La ligue hanséatique représente l'étape où Venise et Gênes ont perdu leur suprématie à l'échelle mondiale.

Aujourd'hui, nous parlons de métropole. La présente carte projetée vous permet d'observer les métropoles peuplées de plus de cinq millions d'habitants, celles comprises entre deux et cinq millions et enfin, celles qui regroupent entre un et deux millions de personnes.

La France constitue un cas particulier par rapport à la grande partie de l'Europe tandis que l'Allemagne représente l'opposé, puisque ce pays ne comprend aucune ville de plus de cinq millions d'habitants. En effet, ce pays est uniquement composé de grandes métropoles comprises entre un et deux millions d'habitants et une densité de population plus répartie qu'en France.

En ce qui concerne la question de la densité de population, la France et l'Espagne sont relativement proches. Ensuite, nous retrouvons la zone appelée « banane bleue » par les géographes et qui s'étend du sud de l'Angleterre jusqu'à Milan en incluant Bruxelles. La France ne se trouve pas dans

cet espace qui constitue pourtant le cœur économique et social de l'Europe.

De surcroît, il apparaît que l'Espagne correspond à l'un des pays les moins urbanisés d'Europe.

S'agissant de l'aire d'influence des villes françaises, il importe de relever le poids majeur de Paris qui s'étend jusqu'à Poitiers, Bourges ou encore Angers et d'autres zones dont l'influence est faible. De nouvelles dispositions de métropolisation tentent de relancer des dynamiques et des pôles d'équilibre entre les villes.

J'évoque désormais la problématique de l'urbanisation de l'Europe à ce jour. L'Europe bénéficie tout d'abord d'une petite superficie à l'échelle mondiale, mais d'une densité relativement élevée. Les phénomènes d'urbanisation sont très anciens et sont aujourd'hui moins sensibles que dans d'autres régions du monde.

En effet, les défis de l'urbanisation sont différents de ce qu'ils sont dans les autres régions du monde. En outre et dans beaucoup de pays européens, le mouvement des populations rurales vers les zones urbaines se poursuit, mais ni avec la même intensité, ni avec les mêmes conséquences.

De surcroît, il convient de souligner une longue histoire, d'une part, de libre administration des collectivités territoriales et, d'autre part, de services publics. Aujourd'hui, partout en Europe, les autorités publiques locales ont la responsabilité de l'organisation et de la fourniture des services publics de base - ces services sont l'expression d'une dimension essentielle de l'autonomie locale.

Toutefois, les enjeux concernant le partage des compétences entre les différents niveaux d'autorités publiques restent essentiels. En France, l'expression de « mille feuilles territorial » est devenue largement populaire. La répartition et le partage des compétences sont le produit de chaque histoire, de chaque pays. Si l'Allemagne est un Etat construit sur la base de la fédéralisation des *Länder*, la France a été construite « par le haut » dans le cadre d'un Etat centralisé. D'ailleurs et

après plus de 30 ans de décentralisation, la France demeure le pays le plus centralisé d'Europe.

Depuis la crise financière, économique et sociale de 2008 de nombreuses réformes ont été conduites à l'instar de restrictions budgétaires ou encore de tendances à des recentralisations, remunicipalisations.

J'aborde désormais la question des caractères des villes et des zones métropolitaines. Leur poids est de plus en plus important. En effet, 80 % de la population européenne y réside, même si des disparités entre pays européens sont observées.

Ces villes et ces zones métropolitaines constituent également des lieux de mutualisation des espaces, des biens ou encore des services. Il s'agit également de forces attractives, de centres de potentiel / opportunités économiques et d'emploi, moteurs du développement durable (activités de commerce, financières, de service, puis industrielles, puis tertiaires). Les grandes villes et les métropoles concentrent une part importante du PIB (par exemple, Athènes et Dublin : plus de 50 % du PIB national). De plus, les grandes entreprises, les grandes universités ou les centres de recherche ont également tendance à se concentrer auprès des grandes villes qui représentent des nœuds de réseaux.

Ces villes et zones métropolitaines renvoient à des enjeux et à des défis. A titre d'exemple, nous relèverons les éléments suivants :

- diversité de taille et de composition, mixité et intégration, exclusion sociale et pauvreté, chômage ;
- accès et conditions d'habitation ;
- accès à l'infrastructure urbaine ;
- attractivité et capacité pour des investissements ;
- effets de la crise ;
- développement inégal, économie parallèle.

Ces enjeux et diversités incitent à ne pas parler de « la ville » mais plutôt « des villes ».

Concernant la problématique de l'europeanisation des villes, il n'y a pas de compétence « villes » explicite dans les traités mais des politiques de cohésion développées par étapes avec les élargissements.

Par ailleurs, la politique européenne de cohésion passe par des instruments financiers ou encore par des principes de programmation et à l'égard des villes, son développement est progressif, comme en témoignent les éléments suivants :

- 1989 : Projets Pilotes Urbains ;
- 1994 : Urban I ;
- 2000 : Urban II et Unité « actions urbaines » DG Regio ;
- 2007 : Politique urbaine dans le cadre de la politique de cohésion ;
- 2014-2020 : dans chaque Etat au moins 5% du FEDER dédiés au développement urbain intégré durable.

Pourtant, des disparités subsistent entre les régions. Celles-ci tendent à s'accroître en raison de la crise. Il importe également de signaler que les différentes politiques européennes ont un impact sur les villes.

Les éléments clés à prendre en compte concernant la problématique de la ville se déclinent comme suit :

- missions publiques : droits solidarités long terme ;
- subsidiarité : compétences partagées gouvernance partenariale multi-niveaux ;
- cohésion économique sociale territoriale environnementale ;
- marché intérieur : quatre libertés fondamentales, concurrence.

La politique de concurrence se rapporte à la manière de régler les différends entre les acteurs de cette grande Europe. Un droit commun a dû émerger afin de régir les échanges.

En guise de conclusion, la territorialisation de l'action publique renvoie aux principaux items suivants :

- décentralisations / recentralisations ;
- taille critique ;
- définition des territoires pertinents de l'action publique ;
- absence de compétence exclusive, mais multi-niveaux.

Enfin, la gouvernance partenariale ne constitue pas un phénomène ancré dans des rapports hiérarchiques mais dans des rapports de partenariats pouvant être schématisés par un cercle qu'il convient d'espérer vertueux entre la définition du territoire pertinent, de l'autorité organisatrice qui pilote la stratégie, de la mise en œuvre au plus près du terrain ou encore des évaluations multicritères permettant d'adapter sans cesse le processus aux évolutions des besoins et des situations.

De la salle

La plus-value de l'Europe ne se situe-t-elle pas dans la question de la continuité, difficile à mettre en œuvre dans nos pays ?

Pierre BAUBY

Il convient d'arrêter de calquer sur l'UE nos schémas politiques traditionnels liés à la construction de chaque Etat-nation. A ce jour, l'UE n'est pas un état traditionnel ayant des politiques définies qui ensuite seraient déclinées dans les Etats et les collectivités territoriales. L'UE permet seulement de faire ce qui est plus efficace ensemble, plutôt que séparément à travers la mise en commun de moyens. Les politiques européennes consistent à faire travailler ensemble des acteurs différents. Les éléments de politique urbaine de l'UE visent à décloisonner les politiques et les acteurs.

De la salle

Concernant le train de réformes des collectivités territoriales, avez-vous le sentiment que nous nous dirigeons vers une gouvernance multiniveaux ? Selon moi, nous

sommes sur une forme d'affectation de compétences plus renforcées.

Pierre BAUBY

L'UE se caractérise par un rapport entre unité et diversité. Avec les effets de la crise et la renationalisation d'un certain nombre d'enjeux et de débats au niveau national, nous observons des disparités croissantes.

Les projets qui existent à ce jour en France ne font pas consensus au niveau de l'ensemble des acteurs. Ce phénomène est observé dans d'autres pays européens. L'Europe n'impose pas, elle génère un espace nouveau de résolution potentielle des problèmes.

De la salle

Ne risquons-nous pas de rencontrer des difficultés majeures en raison de ce phénomène de croissance très important des villes ? Existe-t-il une taille optimale en la matière ?

De surcroît, comment s'effectuera la recomposition urbaine mondiale en raison de l'augmentation du niveau des mers, en lien avec le réchauffement climatique ? En effet, les grandes villes se sont développées aux abords des mers.

Pierre BAUBY

Je ne suis pas en mesure de formuler une réponse précise à votre seconde interrogation. Néanmoins, ce problème monte en puissance.

Concernant la question de la taille optimale, les phénomènes auxquels nous assistons rendent complexe à l'échelle française et européenne la définition d'une taille optimale. Il importe d'arriver, en fonction de l'héritage historique, à concevoir la manière d'infléchir un certain nombre de compétences, d'organisations et de politiques afin de rendre les choses les plus vivables possible pour ceux qui nous succéderont.

Table ronde :

« L'Europe et la ville : défis à relever et visions croisées portées par l'Union européenne et la France »

Valérie LAPENNE, Responsable mission Europe et International, Secrétariat général à la ville (SG CIV)

Thierry BAERT, Directeur d'études, Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

Christophe BERNARD, Secrétaire général de l'Assemblée des Communautés de France

Animation : Romain BRIOT, Responsable des politiques urbaines et européennes, RCT Initiatives Durables

Cette table ronde ne visera pas l'exhaustivité de ce que l'Europe peut apporter aux villes en termes de plus-value. Nous avons choisi le prisme de la dimension urbaine de la politique européenne de cohésion.

J'invite Valérie LAPENNE à prendre la parole. Vous avez piloté et suivi la politique de la dimension urbaine de la politique européenne de cohésion et avez piloté la préparation à la prochaine période de programmation 2014-2020. Pourriez-vous revenir sur la manière dont l'Europe est intervenue dans nos villes dans les années passées ?

Valérie LAPENNE

Entre 2007 et 2013, la France avait choisi de s'appuyer sur le règlement FEDER en direction des territoires qui cumulaient des difficultés sociales, économiques, de cohésion sociale ou encore environnementales. La France avait donc décidé de mobiliser ces fonds sur les contrats urbains de cohésion sociale qui ciblent des moyens et définissent des stratégies vers les quartiers paupérisés. Elle avait laissé aux partenariats régionaux la responsabilité de mettre en place des appels à projets afin de

développer des projets urbains intégrés pour ces territoires.

Ainsi, 65 projets urbains intégrés ont apporté des stratégies sur les contrats urbains de cohésion sociale en matière de développement économique, de transport, d'efficacité énergétique. Des acteurs privés ont été impliqués dans certains projets d'aide aux entreprises par exemple, ce qui a permis de sortir de la logique de subvention.

Romain BRIOT

En quoi la création des projets urbains intégrés constitue-t-elle une avancée pour la France ?

Valérie LAPENNE

La Commission européenne avait souhaité sur la période 2007-2013 profiter de l'acquis des PIC URBAN et de l'intégrer dans le droit commun des politiques communautaires.

En France, les fonds qui ont été mobilisés sur les stratégies évoquées précédemment ont représenté 7 % de l'enveloppe FEDER. Nous voyons que maintenant, la Commission fixera un pourcentage de 5 %. Nous observons que nous sommes au-delà du minimum exigé en France. Le fait de tendre vers la méthode de l'approche urbaine a permis de qualifier les projets situés dans les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) et de les ouvrir. En ce qui concerne les CUCS, nous sommes allés au-delà des actions sur les quartiers en ciblant les porteurs de projets, les chefs de file organisateurs de ces projets, à savoir les EPCI.

Romain BRIOT

Quels sont les enseignements que le Commissariat à l'Égalité des Territoires a tiré de cette période ? Quelles sont les conditions de réussite d'une stratégie urbaine intégrée ainsi que les écueils à éviter afin de préparer 2014 ?

Valérie LAPENNE

En ce qui concerne les faiblesses, il convient de signaler que l'urbain n'est pas une compétence communautaire. Nous devons donc assembler différents instruments de la politique de cohésion, à savoir le FEDER et le FSE en ce qui concerne les territoires urbains, pour financer les projets.

La question de l'articulation du FEDER et du FSE sur ces projets a été complexe.

Afin d'avancer, les enseignements soulignent l'importance pour les chefs de file qui seront en charge de développer une stratégie urbaine intégrée, de se doter d'une ingénierie de projet, d'une ingénierie administrative qui permette d'assembler différents moyens financiers qui pourront être à disposition et d'accompagner les porteurs de projets.

En termes d'enseignement, nous avons porté au sein de l'accord partenarial la nécessité de situer cette ingénierie en lien avec les équipes déjà en place au niveau des autorités, notamment les équipes des politiques de la ville à des fins de meilleure coordination.

Romain BRIOT

Pierre BAUBY a évoqué les propositions de la Commission européenne relatives à la période 2014-2020, en rappelant l'obligation de mobiliser 5 % du FEDER au niveau national sur la thématique des villes et de l'urbain. Pouvez-vous apporter des précisions à propos de la volonté de la Commission et de ce que la France, en tant qu'Etat membre, a retenu et de la manière dont elle va l'appréhender dans l'accord de partenariat et dans les programmes opérationnels régionaux ?

Valérie LAPENNE

La Commission européenne a proposé une méthode pour 2014-2020, à savoir conforter le rôle des villes afin de développer des approches urbaines intégrées. Cette méthode a été ensuite adoptée par les Etats au sein du Conseil et par le Parlement. Cette

méthode pourra être adaptée dans les différents Etats, en fonction du rôle institutionnel des villes et des caractéristiques des territoires. Néanmoins, elle ne va pas plus loin.

La France, pour continuer la démarche initiée à travers les projets urbains intégrés a décidé de cibler les moyens sur les démarches politiques de la ville et sur les territoires politiques de la ville.

En outre, les régions deviennent autorité de gestion de l'ensemble du FEDER.

Un accord a été passé entre le Ministère de la Ville et l'Association des Régions de France afin que 10 % de l'enveloppe qui sera gérée par les régions soit mobilisée sur les futurs contrats de ville qui débuteront fin 2014, début 2015.

Au sein de l'accord de partenariat, l'éligibilité des fonds est ciblée sur les territoires engageant un contrat de ville pour développer des stratégies urbaines intégrées en faveur des quartiers les plus en difficulté. Sera laissé au niveau partenariat régional, le choix des projets. Des appels à projets interviendront dans certaines régions.

D'autres territoires, non couverts par les contrats de ville pourront bénéficier de ces stratégies urbaines intégrées via ces 10 %.

Romain BRIOT

L'Etat français s'est-il appliqué cette règle de 10 % pour le reste du Fonds Social Européen non géré par les Conseils régionaux ?

Valérie LAPENNE

En parallèle, 10 % sont fléchés sur les stratégies urbaines intégrées.

Les autorités urbaines et donc les EPCI pour la France qui bénéficieront de démarches auront une enveloppe globale pour les développer. Le FSE sera tenu de mobiliser 10 % de son enveloppe au bénéfice des publics issus des quartiers prioritaires. Il ne

s'agira pas d'une enveloppe qui sera ciblée sur les stratégies urbaines intégrées. D'où le rôle important des EPCI qui devront se doter d'une ingénierie permettant de capter les financements européens.

Romain BRIOT

Pouvez-vous rappeler le rôle des grandes institutions européennes dans la préparation d'une période de programmation et d'une politique européenne de cohésion ?

Le Parlement européen a-t-il joué un rôle important dans le cadre de la période précédente ou de la préparation de la période 2014-2020 ?

Valérie LAPENNE

Le Parlement européen a joué un rôle déterminant, notamment à travers le travail effectué dans l'inter groupe de travail URBAN. Il a défendu les propositions de la Commission alors que certains Etats au sein du Conseil, les remettaient en cause. Pour certains Etats, il était problématique de consacrer 5 % d'une enveloppe pour le développement urbain intégré.

Nous verrons si un inter groupe URBAN jouera un rôle et travaillera à propos de ces questions dans le cadre du prochain Parlement.

Romain BRIOT

Quelles sont les actions envisagées par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires afin de faciliter cette implication qui n'est pas si aisée à mettre en place ?

Valérie LAPENNE

Sa priorité consiste à mettre en œuvre et à suivre les engagements pris au niveau national au minimum sur la politique de la ville.

Ensuite et concernant la question de l'articulation avec d'autres projets qui interviendront, je ne relève pas de priorité nationale en la matière. Nous essayons d'articuler le cadre stratégique national.

Romain BRIOT

Il est fort probable que les contrats éligibles au volet urbain soient les EPCI signataires d'un contrat de ville.

Valérie LAPENNE

En effet. Dans le cadre des contrats de ville, les EPCI devront développer un projet de territoire. Cela sera au territoire de définir son projet. Ensuite, l'Etat et l'Europe ont des orientations sur lesquelles le territoire pourra s'appuyer afin de soutenir et mettre en œuvre son projet.

Romain BRIOT

Nous ne pourrions pas financer n'importe quel projet via la politique urbaine de cohésion notamment car l'Europe a déjà fléchi les enjeux qu'elle envisage pour 2020. Les thématiques sont donc déjà ciblées.

Valérie LAPENNE

La question qui se pose du point de vue de l'Europe est la suivante : comment, à partir d'un projet de territoire qui répond à des enjeux identifiés, démontrer une valeur ajoutée des fonds européens, au-delà de ce que l'Etat peut apporter. La problématique se rapporte à la manière dont l'Europe va aider à faire la différence.

Romain BRIOT

Pouvez-vous avancer des éléments de calendrier concernant les prochains mois devant nous conduire jusqu'au lancement des contrats de ville et de la période 2014-2020 ?

Valérie LAPENNE

En ce qui concerne la politique de cohésion, l'accord de partenariat a été transmis le 31 décembre 2013. Il est désormais en négociation formelle avec les services de la Commission et devrait être adopté au mieux en juillet prochain.

Par ailleurs, les programmes opérationnels ont été transmis en avril 2014. Nous prévoyons une approbation d'ici la fin de l'année 2014, avec une mise en œuvre en 2015. Pour les contrats de ville, le calendrier est identique. La liste des quartiers prioritaires sera vraisemblablement publiée à partir de juin 2014. Sur cette base, les territoires pourront travailler sur une stratégie.

S'agissant de la dimension européenne des contrats de ville, il est prévu de mettre à disposition des territoires éligibles un guide portant sur la mise en œuvre de la dimension des contrats de ville en septembre. De surcroît, un kit méthodologique sera réalisé. Il aidera les collectivités à construire leur projet.

Romain BRIOT

J'invite le public à intervenir suite à cette présentation.

De la salle

Nous avons mené un PUI entre 2007 et 2013 et souhaitons nous inscrire dans une démarche d'ITI pour la période 2014-2020. Nous plaçons pour des projets urbains intégrés qui dépassent le strict cadre de la politique de la ville. La problématique du zonage de la politique de la ville me semble importante.

Valérie LAPENNE

En 2007-2013 nous avons deux projets sur un même contrat, à savoir le projet CUCS et les PUI. Pour la période 2014-2020, un seul projet de territoire est envisagé. Il importe qu'il n'y ait pas de confusion. J'insiste

vraiment sur la dimension européenne du projet de territoire.

De la salle

Comment sont désignés et fléchés les fonds européens relatifs aux territoires en politique de la ville ? Qui de L'Etat, de l'UE ou encore de la région détermine les territoires qui percevront ces ITI ?

S'agissant de la performance énergétique, les territoires n'accédant pas au PRU 2 seront-ils destinataires des fonds européens ?

Valérie LAPENNE

Il est complexe de répondre à la place des régions. L'éligibilité des 5 % européens est bien ciblée sur les territoires qui seront en politique de la ville. Concernant la mise en œuvre, c'est au niveau du partenariat régional de définir s'il y a des appels à projets ou non. Pour l'Ile-de-France, il me semble qu'il y aura des appels à projets.

De la salle

Le programme opérationnel du FEDER comprendra vraisemblablement une assistance aux porteurs de projets.

Au-delà des PUI et des programmes dans le cadre de la politique de la ville, la Commission européenne mobilisera 300 millions d'euros sur les actions innovantes pour le développement urbain. Les appels à projets sont annoncés pour début 2015, sur la base de thématiques qui seront arrêtées par la Commission sous réserve du respect d'un certain nombre de principes qui seront énoncés dans les appels à projets notamment.

Valérie LAPENNE

Les territoires qui pourront répondre à ces appels à projets bénéficieraient d'une enveloppe de cinq millions d'euros. La

Commission n'a pas encore déterminé la structure qui gèrerait les fonds. La France, à travers le CGET conduit une réflexion en la matière.

De la salle

Je crois savoir que la nouvelle géographie prioritaire prévoit des territoires « en veille ». Dans un contexte de réduction du nombre de territoires éligibles, les territoires sur lesquelles pourront intervenir les fonds européens seront limités. Pouvons-nous imaginer les mobiliser sur les territoires « en veille » ?

Valérie LAPENNE

L'accord passé entre l'ARF et François LAMY précise que les 10 % renvoient d'abord aux territoires prioritaires de la politique de la ville.

Dans le cadre des négociations effectuées avec la Commission sur l'accord de partenariat, la Commission soutient la position française consistant à concentrer les moyens sur les territoires spécifiques et prioritairement ceux qui cumulent des difficultés.

Romain BRIOT

Thierry BAERT, cet appel à projets et les stratégies urbaines intégrées que la Commission européenne souhaite désigner et accompagner sont issus d'une publication que la Commission européenne a réalisée en 2011 et qui s'intitule « les villes de demain ». Vous avez participé à la rédaction de cet ouvrage. En quoi celui-ci est-il particulier et innovant ?

Thierry BAERT

Il est important de participer à ce processus, car il démontrait une nouvelle vision de l'UE par rapport à la réalité des problèmes urbains.

Sur la forme, cela fait 17 ans que les questions urbaines font l'objet de débats intenses au niveau européen. A titre

d'exemple, la Commission avait fait paraître un cadre d'action pour le développement urbain en 1998.

Jusqu'en 2010, la Commission se demandait ce qu'elle pouvait faire à partir des moyens et des compétences dont elle disposait. Elle s'était d'ailleurs adressée aux états et aux lobbies.

Par ailleurs, le document « les villes de demain » a été largement travaillé par des personnels venant d'horizons géographiques et fonctionnels différents, à l'instar de chercheurs ou encore de représentants de collectivités locales. Il présente une vision totalement intégrée du développement urbain. Il s'agit d'une intégration qui concerne plusieurs registres comme le climat. Ce point fait l'objet d'un accord.

Un autre niveau se rapporte à l'intégration territoriale. Il n'est plus possible de traiter des phénomènes à l'échelle des structures administratives et politiques.

Le niveau suivant renvoie à l'intégration temporelle, c'est-à-dire à des politiques de court et moyen terme dans une vision stratégique de développement. L'idée consiste à faire en sorte que les actions conduites à court et moyen terme s'intègrent dans une stratégie de développement à long terme.

Par ailleurs, il n'est pas possible d'envisager le développement urbain, uniquement sur la base des acteurs publics.

Cette vision qui a été largement partagée par les participants et bien accueillie par les représentants de la Commission qui pilotaient le dispositif s'est heurtée à la réalité. Elle s'est également heurtée aux difficultés d'intégration territoriale liées à l'interprétation plus ou moins large du principe de subsidiarité.

Romain BRIOT

Vous semblez soutenir que la « bataille » est perdue. C'est la Commission européenne qui a commandé et piloté l'ouvrage « les villes de

demain ». Elle a donc souhaité cet enrichissement de plusieurs dizaines d'acteurs de terrain. Elle a également proposé aux Etats membres les 5 % ou encore les IDI. La Commission européenne dispose donc d'un effet levier, en lançant les négociations. Pourtant vous indiquez qu'elle n'a pas pris en compte les travaux et les enseignements des « villes de demain » afin d'enrichir ses propositions pour la période 2014-2020.

Thierry BAERT

Je n'ai pas exactement tenu de tels propos. Effectivement, la Commission est la seule à avoir l'initiative au niveau européen. Le processus en question est piloté par la Commission qui est composée par différents commissaires dont les opinions sur le sujet sont diverses. Ensuite, le Parlement et le Conseil interviennent. C'est au bout d'un processus de cette nature que nous arrivons à la définition finale des politiques.

Romain BRIOT

Concernant cet ouvrage relatif à la ville de demain, vous listez un certain nombre de défis communs auxquels font et feront face les villes européennes. Toutefois, celles-ci ne disposent pas toutes des mêmes outils et moyens afin d'y répondre. Comment l'Europe peut-elle répondre à cet état de fait ?

Thierry BAERT

L'Union Européenne correspond à un projet politique consistant à mettre en commun ce qui peut être fait de mieux ensemble. Elle n'a pas à s'immiscer sur le mode d'organisation territoriale des différents Etats qui est extrêmement varié. En outre, les compétences des communes peuvent être très différentes d'un pays à l'autre.

Les stratégies mises en place doivent correspondre aux capacités et aux problèmes ainsi qu'aux opportunités des différentes collectivités. L'Europe ne peut donner qu'un cadre général. Ce n'est pas au

niveau national, dans les grands pays, que tout doit se décider.

Romain BRIOT

Vous avez participé à cette publication précédemment citée. Vous travaillez avant tout au sein d'une agence d'urbanisme et de développement.

Avez-vous déjà accompagné Lille Métropole sur un projet européen de cette nature, c'est-à-dire dans une démarche urbaine intégrée ?

Thierry BAERT

En tant qu'Agence d'Urbanisme, notre rôle consiste à aider Lille Métropole au sens large à disposer d'une connaissance à propos de ses problèmes et de ses atouts et mettre en œuvre une stratégie de développement adéquate.

Dans ce contexte, la question européenne se pose d'abord parce que nous sommes une agglomération deux fois transfrontalière. Le modèle d'organisation territoriale de la métropole lilloise est peu commun en France alors qu'il est relativement commun en Europe. Il nous paraît en conséquence important d'observer comment les choses se déroulent dans d'autres pays d'Europe.

Romain BRIOT

Vous travaillez sur le bassin de vie de Lille Métropole. Avez-vous envisagé dans le cadre de vos travaux un projet urbain à l'échelle de Lille-Bruxelles ?

Thierry BAERT

Nous rencontrons déjà des difficultés à travailler avec les villes belges avec lesquelles il y a une continuité territoriale. Nous avons déjà essayé de proposer un DTI à cette échelle.

Bien sûr, nous avons des contacts avec Bruxelles Région Capitale. Toutefois, la

proximité ne fait pas tout. Des liens fonctionnels forts et des intérêts communs sont impératifs afin d'intégrer une stratégie. Des intérêts communs existent entre Lille et Bruxelles mais peu d'intégration fonctionnelle.

Romain BRIOT

Au cours de la période 2007-2013, quelques projets urbains ont été accompagnés. Vous êtes-vous intéressés et avez-vous été associé à l'élaboration du programme opérationnel du Nord-Pas-de-Calais pour 2014-2020 ?

Thierry BAERT

Nous avons été largement associés à un processus partenarial au cours du premier semestre de l'année dernière. Il s'est conclu de façon abrupte par la rédaction d'un projet qui semblait ne refléter que partiellement la teneur des débats. Depuis, le projet est en voie d'approbation.

Romain BRIOT

Nous allons inviter Christophe BERNARD à s'exprimer. De quelle manière la DCF s'est-elle intégrée à la préparation de la période 2014-2020 et dans l'appui que vous apportez aux collectivités ?

Christophe BERNARD

La DCF fédère l'ensemble des communautés françaises, de la plus rurale jusqu'à la métropole de Nice.

Avant que s'engagent les travaux, nous avons interrogé les communautés à propos de l'association à la mise en œuvre et sur le déroulement des programmes notamment.

Lors d'une réunion tenue la semaine dernière dans le cadre du Club des Agglomérations, une question a porté sur la problématique de la préparation de la période 2014-2010. Les participants ont indiqué qu'ils avaient été

informés ou encore qu'ils avaient tenu des réunions bilatérales d'acteurs.

Par ailleurs et en ce qui concerne la partie accord de partenariat, une instance nationale de partenariat a été installée.

S'agissant de l'approche du cadre 2014-2020, le contexte français se rapporte à une refondation de la politique de la ville qui repose différemment le rapport au soutien aux quartiers.

La tendance consiste plutôt à porter en responsabilité sur la politique de la ville tout en considérant les missions qui perdurent des villes sur la politique de quartier. L'enjeu majeur se rapporte à ce que nous ferons dans les actions et les outils d'un point de vue territorial sur le mixage entre le droit commun communautaire et les politiques de quartier classiques d'appui aux associations ou encore de mobilisation du FSE. Ce mixage constitue un véritable défi.

Par ailleurs, la concordance calendaire entre le nouveau mandat politique et les fonds européens représente un élément positif. En revanche, le fait de s'acheminer vers un décalage entre le CPER et le programme opérationnel constitue un aspect négatif.

Il importe de sortir de l'idée que le rôle de l'intégrateur consiste à aligner les crédits. L'enjeu se rapporte au fait d'être adossé à un projet de territoire permettant de mixer les compétences et d'emmener l'ensemble des acteurs sur de l'intégration qui permet de servir les objectifs.

Romain BRIOT

Quels sont les retours des adhérents en termes de besoins d'ingénierie ? Ont-ils fait remonter l'éventuel danger consistant en un échec des projets de territoire s'ils ne sont pas associés à une ingénierie de projet suffisante ?

Christophe BERNARD

Dans le cadre d'une réunion tenue la semaine dernière, nous avons réalisé un sondage relatif à l'intérêt des participants de prendre en charge la gestion d'enveloppes déléguées au titre de l'ITI ou de l'axe urbain. Aucun retour n'a été effectué.

Par ailleurs, les régions ont eu très peur lorsque l'ITI a été posé par la Commission Européenne. Il est néanmoins exact que cette dernière ne l'a pas présenté correctement. Une détente est intervenue puisqu'il a été précisé que l'outil pouvait ne pas aller à la délégation de gestion. Pour autant, il n'est pas possible de totalement s'extraire de ce champ.

Le processus de sélection de projets repose bien sur le territoire en charge de l'ITI. Cette responsabilité n'est pas neutre.

Romain BRIOT

J'évoque la notion de projet de territoire sur laquelle s'adosseront les futures stratégies urbaines intégrées 2014-2020. Nous avons vu que l'ingénierie technique était indispensable mais nous n'avons pas encore évoqué la problématique du portage politique. En effet, il apparaît complexe de porter ces projets urbains intégrés.

Disposez-vous de retours à propos de cette difficulté et de quelle manière celle-ci peut-elle être levée dans le cadre des projets à venir ?

Christophe BERNARD

Je ne dispose pas d'une réponse précise. Nous avons décidé de lancer une enquête portant sur les projets de territoires via Internet. Nos élus nous ont demandé de conduire ce travail au regard du contexte général qui invite à revisiter le projet de territoire. D'ailleurs, de nombreuses agglomérations travaillent à propos de la révision de leur projet de territoire. Dans cette

optique, il n'y a pas de difficulté à mobiliser les élus.

Les feuilles de route que se fixent les élus sont éminemment différentes. Certains projets de territoire ont une dimension très opérationnelle et très calée sur les différentes compétences et services mis en œuvre par la communauté.

Dans le cas où le projet de territoire dispose d'une dimension intégrée, les élus seront plus facilement intéressés. Plus le projet intégré est large, plus la capacité de portage politique sera importante. L'élus stratégique doit être pilote sur le projet de territoire.

Romain BRIOT

Le fait de ne parler d'Europe qu'à travers le prisme du FEDER ou du FSE ne constitue-t-il pas un risque ? Cette manière d'aborder l'Europe n'a-t-elle pas conduit, d'une certaine manière, à la nouvelle configuration du Parlement Européen ? Ne devrions-nous pas adopter une nouvelle manière de parler d'Europe et mettre l'accent sur la stratégie et sur la façon dont l'Europe peut enrichir les projets, au-delà de l'aspect financier ?

Christophe BERNARD

Le résultat des élections représente un sujet complexe. Vous pouvez difficilement « vendre » l'Europe à travers un PUI. L'élus sera davantage intéressé par le pilotage stratégique d'un projet.

De la salle

Par ailleurs, comment pouvons-nous être certains de l'existence d'une jonction entre un projet de territoire qui part d'une réalité locale et la logique européenne ?

Christophe BERNARD

Parmi les remarques de la Commission portant sur l'accord de partenariats, certaines

touchent directement la dimension investissement et celles-ci nous préoccupent.

Par ailleurs, la diminution des dotations d'Etat fait que la marge d'ajustement risque d'être l'investissement dur des collectivités, ce qui nous inquiète. Nous devons être en mesure d'entretenir les investissements dont nous disposons.

Valérie LAPENNE

L'urbain ne constitue pas une compétence communautaire tandis que la politique de cohésion dispose de ses propres instruments à l'instar du FSE et du FEDER. Ses objectifs sont plus larges que les objectifs urbains.

Nous observons bien que l'architecture de gestion européenne prend le pas sur tout, ce qui conduira les villes à composer.

La problématique de la simplification pour les villes doit être imaginée dans une prospective. Nous pouvons souhaiter une politique urbaine clairement identifiée avec des priorités claires au niveau communautaire et avec un seul instrument comme par exemple un fonds de développement urbain européen.

Thierry BAERT

De nombreux débats sont intervenus et une forte pression a porté sur la fusion des fonds FSE et FEDER. Je précise qu'il y a davantage de flexibilité à Bruxelles par rapport à ce que l'on pourrait imaginer. Les changements importants font l'objet d'une certaine ouverture d'esprit. D'ailleurs, une fusion du développement rural avec le développement régional a été envisagée.

De la salle

Il me semble que la politique de cohésion constitue une politique supplémentaire, ce qui constitue un souci.

Dans ce contexte, il apparaîtrait pertinent de procéder à une simplification et à des

mutualisations. De plus, je relève des éléments positifs dans le cadre des fonds européens, à l'instar de la notion de montage de projet.

Romain BRIOT

Un certain nombre de participants dans la salle sont issus des collectivités territoriales. Quel conseil donneriez-vous afin de préparer la période 2014-2020 ?

Valérie LAPENNE

L'année 2014 risque de constituer une année « blanche » en termes de mise en œuvre d'actions.

Selon moi, vous aurez besoin de convaincre et de repérer l'élu qui pourra porter ces démarches.

Christophe BERNARD

Il importe d'être démonstratif à propos de l'intérêt de la territorialisation des fonds européens mais également des autres fonds. De plus, il convient d'arriver à une plus-value par l'innovation sur la mise en œuvre des fonds européens au niveau territorial.

Table ronde :

« L'Europe et la ville, impacts sur nos territoires : stratégie, gouvernance, organisation et ingénierie »

Sabrina ABDI, Chargée de mission, Région Ile de France

Laurence ROUSSEAU, Directrice-adjointe de l'Aménagement Durable, Région Nord-Pas de Calais

Christophe ROCHARD, Chargé de mission "FEDER Ville", Pays et Quartiers d'Aquitaine
Maria GUERRERO, Chef de projet, PUI des Territoires de l'Ourcq, Communauté d'agglomération Est Ensemble

Gaëlle DANIEL, Responsable Solidarités Urbaines & Emploi, Directrice du PLIE, Saint-Nazaire Agglomération

Raffaele BARBATO, Chef de projet au secrétariat du programme européen URBAT

Animation : Romain BRIOT, Responsable des politiques urbaines et européennes, RCT Initiatives Durables

La matinée nous a permis d'esquisser le cadre global qui entoure les politiques européennes et leur dimension urbaine. Au cours de l'après-midi, nous évoquerons les acteurs de la politique européenne urbaine et essayerons de tirer des enseignements.

Nous ne reviendrons pas sur l'expérience relative aux projets urbains intégrés 2007-2013. Je souhaite plutôt savoir si sur vos territoires, cette élaboration 2014-2020 a été facile à réaliser, naturelle ou encore polémique. En outre, de quelle manière vous êtes-vous tourné vers les territoires pour enrichir vos réflexions ?

Sabrina ABDI

L'élaboration du volet urbain découle du diagnostic territorial stratégique qui constitue un préalable à l'élaboration du programme. Celui-ci fait état des faiblesses et des besoins du territoire. Il est apparu que les zones

urbaines sensibles en Ile-de-France cumulaient encore de nombreux handicaps et qu'il existait encore de nombreuses disparités infrarégionales au niveau francilien. C'est la raison pour laquelle le conseil régional a décidé, au regard de la précédente programmation et de l'historique des fonds européens en Ile-de-France, de prolonger encore la mise en place d'un volet urbain en dédiant une enveloppe aux territoires urbains.

En outre, le fait urbain est important en Ile-de-France. Les fonds européens permettent le rattrapage des territoires les plus en difficulté.

Romain BRIOT

Si je comprends bien, ce choix a été effectué de manière naturelle.

Romain BRIOT

Dans le Nord-Pas-de-Calais, il n'y a pas eu de projet urbain intégré sur la période 2007-2013.

Laurence ROUSSEAU

Nous avons un volet territorial en Région Nord-Pas-de-Calais. Dans le cadre du diagnostic, il est apparu que les besoins des territoires urbains et ruraux étaient identiques.

Dans la perspective de la programmation, nous sommes repartis sur un volet territorial. Dans cette optique, des discussions constructives ont été conduites avec la Commission.

Au fur et à mesure, nous nous sommes retrouvés avec un volet territorial, un axe dédié à la politique de la ville puis nous sommes ensuite passés à un ITI politique de la ville. Au final, nous avons créé la possibilité d'avoir autant d'ITI que d'EPCI en politique de la ville.

Par ailleurs et afin de ne pas engendrer de polémique entre les territoires, nous avons

restreint le périmètre aux territoires en politique de la ville.

Romain BRIOT

Comment avez-vous mobilisé les territoires en Ile-de-France quant à l'élaboration du PO ?

Sabrina ABDI

Nous avons mobilisé le partenariat avec une consultation écrite. Nous avons également effectué des ateliers au cours de l'été 2013. Dans ce cadre, les territoires ont pu faire état de leurs besoins. Nous avons aussi rencontré les territoires sortants.

Romain BRIOT

Laurence ROUSSEAU, vous avez indiqué que vous aviez essayé d'essayer d'éviter la mise en concurrence des territoires. Pouvez-vous apporter des explications ?

Laurence ROUSSEAU

L'appel à candidature est prévu dans le cadre des ITI. Notre outil était restreint au périmètre de la politique de la ville.

Dans la construction de la maquette européenne, nous avons dû inscrire dans le PO uniquement l'enveloppe globale.

La forme des appels à candidatures n'est pas encore déterminée, nous devons encore conduire des réflexions en la matière et attendre la liste des quartiers prioritaires. De surcroît, six priorités relatives au PO et amenées à répondre au mieux au besoin des territoires ont été définies au moment de la démarche de consultation.

Par ailleurs nous avons adossé l'appel à candidature à la loi sur la ville. Nous travaillerons avec les territoires qualifiés de prioritaires dans le cadre des stratégies à mettre en place dans l'optique des contrats uniques de ville.

Une première phase de l'appel à candidature consistera à demander aux territoires de donner leurs intentions relatives au fait de bénéficier d'un ITI. Il devra également nous indiquer les grands pans de la stratégie qu'il entendra mener dans la prochaine période. La deuxième phase de l'appel à candidature consistera à préciser les priorités ouvertes et si nous effectuerons un appel à candidature par territoire.

Ces éléments font encore l'objet de réflexions à ce jour.

Romain BRIOT

En Ile-de-France, le volet urbain prend la forme d'un axe. Le process prendra-t-il la forme d'un appel à projets ?

Sabrina ABDI

Initialement, il prenait la forme d'un axe. Suite aux bilatérales effectuées avec la Commission européenne, nous avons dû revoir notre copie. Il a alors été décidé de mettre en place des ITI en région Ile-de-France afin d'assurer la gestion du volet urbain.

Nous lancerons également un appel à projets pour la mise en place du volet urbain en Ile-de-France.

Romain BRIOT

Seuls les territoires signataires d'un contrat de ville seront-ils éligibles ?

Sabrina ABDI

La problématique du zonage nous a posé un certain nombre d'interrogations. Nous avons choisi un zonage mixte qui mélange la politique de la ville et un territoire de projet afin d'assurer la maturité des projets et faire émerger une stratégie de territoire.

Romain BRIOT

Laurence ROUSSEAU a avancé précédemment une enveloppe globale d'un montant de 80 millions d'euros pour ce volet urbain. Avez-vous également réalisé un chiffrage ?

Sabrina ABDI

Nous avons atteint 20 % de la maquette financière du PO régional. Cela signifie que nous sommes à 94 millions d'euros pour la programmation 2014-2020 pour les territoires qui seront sélectionnés. La somme se répartie de la manière suivante : 60 millions d'euros de FEDER et 34 millions d'euros de FSE.

Laurence ROUSSEAU

Ces 80 millions d'euros ne se rapportent qu'au FEDER. La décision a été prise de ne pas flécher le FSE dans l'ITI.

Romain BRIOT

Le premier effet levier de l'ITI est de faciliter la mobilisation de différents fonds à l'instar du FEDER ou du FSE.

Si vous contraignez vos ITI à la seule mobilisation du FEDER, que faire du FSE et des projets financés par le FSE et obligatoires pour mener à bien un projet intégré, notamment dans des zones urbaines en difficulté ?

Laurence ROUSSEAU

Ce point fera l'objet du volet européen du contrat unique. L'ITI constitue seulement un outil qui dédie un pourcentage de l'enveloppe FEDER aux territoires. Nous nous sommes demandé comment le mettre en œuvre. Au niveau du FSE, nous n'observons pas les mêmes règles de comptage des projets. Il nous a semblé qu'il fallait mieux flécher que du FEDER qui demeure plus facile à suivre.

Cela ne nous empêchera pas de mobiliser du FSE dans les quartiers prioritaires.

Romain BRIOT

La mobilisation du FSE a constitué un des échecs de la période 2007-2013 pour une partie significative des projets urbains intégrés.

Le FSE pouvait apporter une dimension nouvelle et encore plus intégrée aux projets.

Enfin et concernant l'ITI, celui-ci inquiétait au départ car il permettait une délégation de l'enveloppe aux villes et aux agglomérations. Avez-vous choisi ce mode de fonctionnement ? Conservez-vous la gestion en propre ?

Sabrina ABDI

Il est exact que l'outil ITI manquait de clarté au départ. La Commission l'a précisé avec une note.

La note de février 2014 aux autorités de gestion a permis de changer la donne en apportant des éclaircissements.

Nous partons avec une délégation *a minima* de sélection des projets par les autorités urbaines.

Laurence ROUSSEAU

Effectivement, nous avons observé de nombreuses craintes au début de la réflexion.

Lorsque la Commission a précisé qu'il n'était pas obligatoire de déléguer la gestion, nous n'avons pas rencontré d'obstacle afin de mettre cet outil en place.

Comme en Ile-de-France, nous avons décidé de déléguer la sélection des opérations, la pré-instruction des dossiers.

L'instruction définitive et la gestion des dossiers reviendront au niveau de la Région.

Romain BRIOT

Laurence ROUSSEAU, vous avez mentionné que votre volet urbain relevait de six priorités. Pouvez-vous les détailler ?

Laurence ROUSSEAU

Nous avons décidé de choisir les priorités qui répondaient le mieux aux enjeux détectés par rapport aux quartiers prioritaires et en même temps les plus faciles à mobiliser.

De plus, nous avons souhaité que les ITI reflètent la stratégie régionale. Ils mobilisent pour un tiers, chacun des axes du FEDER.

Les axes sont les suivants :

- développement économique / TIC ;
- transition énergétique ;
- réparation / résilience.

Nos priorités s'intègrent dans chacun des axes.

Romain BRIOT

Pour l'Île-de-France, quels objectifs relèvent du volet urbain ?

Sabrina ABDI

Tous les axes du programme opérationnel sont ouverts au volet urbain. Nos axes se déclinent comme suit :

- aménagement, renouvellement urbain et biodiversité ;
- création d'activité avec un volet création d'activité classique et ESS ;
- inclusion ;
- décrochage scolaire et recherche d'emploi ;
- recherche innovation, compétitivité des PME ;
- TIC.

Romain BRIOT

Comment envisagez-vous la montée en compétence de l'ingénierie de vos territoires et comment comptez-vous réaliser les accompagnements nécessaires ?

Laurence ROUSSEAU

Nous travaillons avec les mêmes interlocuteurs, à savoir les EPCI. Le point innovant se rapporte au fléchage du FEDER sur les contrats uniques pour les quartiers prioritaires.

Une équipe était déjà dédiée à la rénovation urbaine. Cette équipe apportera un appui renforcé aux EPCI lors de la phase d'élaboration de la stratégie du contrat unique. Par ailleurs, le Nord-Pas-de-Calais dispose d'un centre ressource qui accompagne déjà les collectivités en réalisant des ateliers sur un certain nombre de moyens. Nous mobiliserons les moyens dont nous disposons déjà et appliquerons ce que la loi nous demande.

Romain BRIOT

Je pose la question à Sabrina ABDI.

Sabrina ABDI

Nous avons un service d'action territoriale qui dispose de délégués référents pour chaque département. Nous essayons de faire le lien en interne avec le service d'action territoriale, le service de renouvellement et la Direction des financements européens. Le travail est en cours d'organisation et d'ajustement.

Romain BRIOT

Cela signifie que le pilotage du volet urbain 2014-2020 s'effectuera de manière collégiale avec les Directions que vous avez citées.

Sabrina ABDI

Le pilotage s'effectuera plutôt en lien. Deux avis seront émis : un avis dit de « critères d'éligibilité européen » et un avis en opportunité du service d'action territoriale qui connaît le terrain et les partenaires.

Romain BRIOT

Laurence ROUSSEAU, comment le Conseil régional abordera-t-il cette période 2014-2020 ?

Laurence ROUSSEAU

Chez nous, la gestion du FEDER sera déconcentrée dans les services opérationnels. Pour la Direction de l'Aménagement Durable, nous adresserons les priorités en lien avec le patrimoine culturel et naturel.

La Direction de l'Europe assure surtout un rôle de coordination et d'organisation des instances. Nous disposons en outre de groupes de pilotage et de suivi par axe.

A ce jour, il convient de savoir si un groupe de pilotage et de suivi spécifique doit être mis en place pour les ITI. J'avais initialement prévu que la gouvernance de l'ITI serait celle du contrat unique.

Romain BRIOT

Pouvez-vous nous détailler d'éventuels éléments de calendrier concernant l'appel à candidature et la sélection des territoires ?

Sabrina ABDI

Le calendrier a relativement glissé. Nous avons soumis le PO à la Commission européenne au mois d'avril et devons obtenir un retour en juillet. A ce stade, il est délicat d'affirmer à quel moment l'appel à projets sera lancé.

Il me semble que le programme devrait être validé au mois de novembre pour un lancement de l'appel à projets urbain dès l'approbation du programme opérationnel. Nous sommes en cours d'élaboration de l'appel à projets et des délais d'instruction. En outre, le calendrier des élections régionales n'est pas encore stabilisé.

Laurence ROUSSEAU

Notre calendrier est très similaire. Nous ne pourrions pas lancer l'appel à projets avant fin 2014. Il importe de connaître au préalable la liste des quartiers prioritaires.

En ce qui concerne la durée de la procédure, je ne serais pas aussi optimiste que Sabrina ABDI. Nous avons eu un appel à candidatures sur une seule priorité sur la période précédente et les démarches ont duré une année.

Dans le cadre d'un appel à candidatures, la maturation des projets s'effectue pendant la phase d'appel à candidatures, ce qui ne constitue aucunement une perte de temps.

Enfin, l'année 2015 sera consacrée aux appels à candidatures pour un début de programmation prévu entre fin 2015 et début 2016.

Romain BRIOT

Souhaitez-vous intervenir suite à ces exposés ?

De la salle

Comment un technicien arrive à gérer le bicéphalisme entre le statut de collectivité territoriale et le statut d'autorité de gestion ?

Laurence ROUSSEAU

En Région Nord-Pas-de-Calais, l'autorité de gestion est associée à l'Etat et aux deux Départements. Les réflexions sont donc conduites en commun.

Lorsque l'on est soit même porteur de projets, une scission de « casquette » a été prévue entre la Région maîtresse d'ouvrage et la Région porteur de projets.

Sabrina ABDI

Il convient effectivement de séparer fonctionnellement les bénéficiaires en interne de la Région et l'autorité de gestion.

Christophe ROCHARD

Je m'interroge à propos du transfert des personnels de l'Etat dans vos Régions.

Sabrina ABDI

La question des transferts a fait l'objet de nombreux débats au niveau de l'ARF notamment afin d'identifier les quotas de personnel.

En Ile-de-France, nous n'avons pas encore de mise à disposition de transfert de personnel. A ce stade, nous débutons des négociations avec la Préfecture.

Il apparaît complexe de construire une Direction sans disposer des transferts et des compétences.

En outre, les débats Etat / Régions sont parfois difficiles, ne serait-ce que dans l'identification des personnels transférables.

Sur le FSE, il me semble que le quota s'élève à deux personnes par région, quelle que soit l'enveloppe FSE dédiée.

Laurence ROUSSEAU

La situation est peut-être un tout petit peu plus avancée dans la Région Nord-Pas-de-Calais. Un premier passage d'organigramme en comité technique paritaire interviendra mi-juin tandis qu'une première vague de transferts se déroulera cet été.

Par ailleurs, nous commençons à rédiger un document intitulé DOMO, qui précisera les

critères d'éligibilité et de sélection notamment. Je souhaite que nous l'écrivions avec nos collègues de l'Etat afin de disposer de leur expérience.

Comme nous association l'ITI au contrat unique dans la politique de la ville, la démarche participative sera obligatoire dans le cadre des contrats uniques.

Maria GUERRERO

Pourquoi le FSE, dans l'optique de la nouvelle programmation ne pourrait-il pas financer de l'investissement de la même manière que le FEDER finance du fonctionnement ? Cette problématique a-t-elle été abordée ?

De la salle

Il me semble qu'il existe un cas particulier où le FSE peut financer de l'équipement.

Christophe ROCHARD

Le fait de ne pas souhaiter financer d'investissements avec le FSE constitue une particularité française. Il ne semble pas qu'il soit écrit quelque part qu'il soit interdit d'effectuer des financements avec le FSE.

Romain BRIOT

Je me tourne désormais vers Maria GUERRERO et Gaëlle DANIEL. Quel regard portez-vous sur l'expérience des projets urbains intégrés ? De plus, quelles erreurs essayeriez-vous de ne pas commettre à l'avenir ?

Maria GUERRERO

Ce projet urbain intégré a permis à quatre communes de constater l'existence d'enjeux partagés et de pouvoir se concerter afin d'apporter des réponses communes.

Dans ce cadre, nous nous sommes d'abord interrogés à propos de la gouvernance et du

pilotage de ce type de dispositif. Nous avons créé un Groupement d'Intérêt Public qui s'est révélé être une structure souple mais qui a manqué de légitimité vis-à-vis des acteurs du territoire, de l'Etat et de la Région car le GIP ne dispose pas d'ancrage territorial très important.

Ensuite, l'intercommunalité est apparue comme étant la structure la plus pertinente en termes de portage.

Romain BRIOT

Pouvez-vous nous présenter des exemples concrets de projets ?

Maria GUERRERO

Ce plan d'action concernant avant tout la thématique du renouvellement urbain autour du canal de l'Ourcq et de ses franchissements. Nous avons également une problématique de développement économique avec le financement de certains équipements d'accueil d'entreprises innovantes, avec notamment la création d'un incubateur d'entreprises innovantes à Bondy.

Romain BRIOT

Combien de projets ont été financés dans le cadre de la période 2007-2013 ?

Maria GUERRERO

Nous avons financé une vingtaine de projets, des études pour la plupart.

Romain BRIOT

Gaëlle DANIEL, quel regard portez-vous sur l'expérience 2007-2013 du projet urbain intégré à Saint-Nazaire ?

Gaëlle DANIEL

Le PUI, lorsqu'il a été développé sur le territoire de l'agglomération de Saint-Nazaire en 2007 était initialement un programme

d'action établi avec un document rédigé portant sur la démarche territoriale intégrée. Au fur et à mesure du développement de ce projet, j'ai été amené à travailler en collaboration avec le service dédié aux questions des politiques contractuelles et des financements européens au travers du volet FEDER.

Grâce à cette collaboration, nous avons observé une réelle convergence entre ce que promeut l'Europe à travers les démarches territoriales intégrées et ce que le territoire local mettait en œuvre à travers cette stratégie locale de solidarité urbaine.

L'enseignement que je retire de la période 2007-2013 est que l'Europe n'était pas si distante des stratégies territoriales développées sur les territoires. Au contraire, elle est présente pour soutenir des projets locaux dédiés aux enjeux de réduction des inégalités sociales et territoriales.

Si le travail était à refaire, je mettrais en place dès le départ une gouvernance croisée, voire totalement intégrée.

Romain BRIOT

La particularité des projets urbains intégrés de la Région Pays de la Loire 2007-2013 était qu'elle affichait de manière claire l'équilibre entre les projets d'attractivité et les projets de solidarité. Cet aspect a-t-il constitué la base de la réflexion de votre projet urbain intégré ?

Gaëlle DANIEL

Le principe porté par notre Président d'agglomération à l'époque consistait à dire qu'il ne sera pas possible de résoudre les enjeux de réduction des inégalités sociales et territoriales en intervenant uniquement sur les quartiers prioritaires. Il importe d'intervenir certes dans ces quartiers mais également en centralité sur des projets d'attractivité qui entrent en résonance avec les problématiques des quartiers prioritaires et de ses résidents.

A noter qu'en 2007, la logique de l'ANRU visait à intervenir exclusivement sur un périmètre circonscrit aux zones urbaines sensibles. L'ouverture du FEDER sur des éléments d'attractivité nous a permis de réintégrer les stratégies de quartiers dans une stratégie globale d'agglomération.

Romain BRIOT

Le fait de sortir des frontières trop coercitives des zones urbaines sensibles ou des quartiers CUCS a donc constitué une plus-value apportée par le PUI.

Gaëlle DANIEL

Cette plus-value est réelle. Peu importe la question de la géographie prioritaire, l'objectif principal est de savoir quel est le projet le plus pertinent permettant de répondre aux enjeux de réduction des écarts de développement.

Au final, je relève une double plus-value :

- un effet levier sur les quartiers ;
- un effet levier sur la stratégie globale de territoire au service des enjeux de réduction des inégalités sociales et territoriales.

Romain BRIOT

Maria GUERRERO, quelle réponse pourriez-vous apporter à cette problématique de plus-value pour les quatre communes dont vous avez évoqué le cas précédemment ?

Maria GUERRERO

Je relève notamment une plus-value en matière de gouvernance et d'inscription dans une stratégie cohérente du territoire.

Romain BRIOT

Au regard de votre expérience 2007-2013, quelle est selon vous l'ingénierie idéale pour

porter ces projets de territoires financés par des fonds européens ?

Maria GUERRERO

En ce qui concerne l'ingénierie, la capacité à travailler en mode projet et en transversal n'a pas toujours été aisée dans le cadre du PUI. Elle n'en demeure pas moins indispensable pour l'efficacité du dispositif, ce qui implique d'avoir au moins un chargé de mission spécialiste des questions relatives aux financements européens. Il devra notamment pouvoir s'appuyer sur l'ensemble des Directions de la collectivité pilote du dispositif.

Cette question de l'ingénierie de projet et de travail en transversalité a été posée dès le départ de notre mobilisation pour la prochaine programmation.

Romain BRIOT

Gaëlle DANIEL, de votre côté l'organisation est différente.

Gaëlle DANIEL

En effet. Tout d'abord, je ne pense pas qu'il y ait une ingénierie idéale.

A Saint-Nazaire, nous étions sur une agglomération déjà constituée depuis le début des années 2000. Une collaboration intercommunale préexistait. En conséquence, la place du PUI n'est pas du tout la même dans le jeu de gouvernance.

En ce qui concerne l'organisation territoriale, nous avons trop souvent tendance à dissocier la gestion du projet. Il me semble qu'il est pertinent de mettre en place un système de gouvernance qui permet au projet de se mettre en œuvre et d'avoir des techniciens dédiés à la gestion qui interviennent en appui de la stratégie territoriale qui doit être implémentée de manière collective.

Romain BRIOT

De quelle manière est vue cette problématique de projet urbain intégré et d'appel aux financements européens en interne de la part de la Direction Générale ?

Gaëlle DANIEL

Il me semble que la compréhension de ce sujet par les élus ou les collègues techniciens renvoie d'abord à un enjeu financier. L'objectif consiste à passer de ce besoin légitime à l'efficacité de l'action publique.

Maria GUERRERO

Dans notre territoire, les démarches de PUI ou d'ITI sont vues comme un enjeu politique fort. En effet, ce dispositif est considéré comme un outil permettant d'accompagner le projet de territoire de l'agglomération.

Les différentes démarches sectorielles sur lesquelles « Est Ensemble » travaille sont arrivées au même moment.

Ces démarches ont été négociées et seront mises en œuvre en même temps. En outre, l'ITI est considéré comme un outil qui permettra d'articuler ces différentes démarches.

Le dispositif européen ITI permet de croiser différentes démarches en matière de recherche, d'innovation ou encore de politique de la ville. Il est pris en considération par notre Direction Générale. Dès mai 2012, celle-ci s'est positionnée et a affirmé la volonté de présenter une candidature pour ce dispositif.

Romain BRIOT

Gaëlle DANIEL, avez-vous été accompagné par un élu référent pendant la période 2007-2013 ? Comment envisagez-vous la période 2014-2020 ?

Gaëlle DANIEL

Sur la période 2007-2013, le portage du PUI a été directement effectué par le Président d'agglomération.

Je précise que le PUI est le projet de territoire de cohésion sociale et territoriale de l'agglomération. Il ne s'agit que d'une partie du projet d'agglomération. Ce point me semble important. De même, le contrat de ville ne correspond pas au projet d'agglomération mais à son volet urbain.

Par ailleurs et s'agissant du portage à venir, aucune organisation n'a été définie à ce jour. Il conviendra toutefois de bénéficier d'un portage politique fort.

Romain BRIOT

Maria GUERRERO, les élus des quatre communes du territoire de l'Ourcq ont-ils été facilement mobilisables ?

Maria GUERRERO

Oui, ils ont été mobilisés et ils ont porté ces questions. Les membres du GIP étaient les maires des quatre villes. Le travail s'est néanmoins avéré complexe.

Suite à une démobilisation des maires des quatre communes, il a été décidé que la communauté d'agglomération prenne la suite du PUI dans le cadre de la prochaine programmation.

Par ailleurs et suite aux résultats des dernières élections municipales, il a été décidé que le Président d'agglomération porte en direct ces questions.

Ce dernier a été très mobilisé depuis le début des négociations qui se sont ouvertes pour élaborer le programme opérationnel. Sans cette implication du niveau politique, nous n'aurions pas obtenu gain de cause aux différentes revendications émises auprès de la Région.

Romain BRIOT

Je vous propose désormais d'aborder la dernière séquence de cette table ronde qui pose la question de l'intérêt du réseau, de l'échange entre les villes et les acteurs.

Je précise que des publications de Pays et Quartiers d'Aquitaine à votre disposition.

Christophe ROCHARD

Cette publication réalisée en 2011 présente le volet urbain en Aquitaine. Pays et Quartiers d'Aquitaine est un centre de ressources et de développement local ainsi qu'un GIP Etat Région qui repose sur un portage politique inter région fort. PQA a été créé en 2002 et s'est plus particulièrement intéressé aux programmes européens à partir de 2004.

Romain BRIOT

J'invite Raffaele BARBATO à présenter le programme URBACT.

Raffaele BARBATO

Le programme URBACT est un programme de coopération territorial financé par l'Union européenne. Les crédits que nous utilisons proviennent de la Commission européenne au titre du FEDER tandis que 10 % des Etats membres y participent.

URBACT est un programme de coopération au même titre que d'autres programmes. Une différence importance porte sur le fait que ce programme URBACT est l'unique programme de coopération dédié aux questions urbaines. L'objectif stratégique confié par la Commission est de promouvoir l'approche intégrée au développement sur l'ensemble du territoire européen. Cette promotion est réalisée à travers la mise en réseau des villes au niveau européen pour les accompagner.

Nous proposons aux villes un parcours d'échange et d'enrichissement afin de produire des plans d'action intégrés, durables et participatifs.

Par ailleurs, nous avons mis en place des activités de formation au niveau national à destination des collectivités locales sur les questions de participation et de mobilisation des partenariats locaux. Nous avons travaillé avec 500 villes en Europe pendant la période 2007-2013.

Romain BRIOT

Christophe ROCHARD, vous avez très brièvement présenté l'animation du réseau Aquitain des PUI 2007-2013. La commande venait-elle des autorités de gestion régionales ? Quel était l'objectif ?

Christophe ROCHARD

Nous observons une culture de l'animation depuis l'existence d'un centre de ressources. De plus, un programme URBAN a été mis en place à Bordeaux entre 2000 et 2006. L'Etat et le Conseil régional étaient conscients qu'il était nécessaire d'agir en termes d'accompagnement afin d'accueillir les territoires qui, pour la plupart ne disposaient pas d'une connaissance des fonds européens.

L'enjeu consistait à accompagner les territoires retenus et à relancer la politique de la ville qui a rencontré des difficultés. A titre d'exemple, la loi Borloo de 2003 a présenté l'inconvénient de séparer l'urbain du social.

Le PUI a constitué une chance de remettre les chefs de projets des collectivités dans un mode projet global où l'urbain et le social étaient réunis.

Romain BRIOT

Avez-vous conduit un travail relatif à d'éventuels enseignements au niveau régional ?

Christophe ROCHARD

En effet. Sur les sept pays aquitains, bon nombre d'entre eux ont réussi à prendre du recul et à repositionner les quartiers dans l'agglomération et à avoir une vision plus globale.

Parmi les acquis, un certain nombre de thématiques de la ville ont été renforcées, à l'instar du numérique ou encore de l'environnement. En outre, nous avons émis l'idée d'avoir des quartiers laboratoire, ce qui a conduit à la mise en place d'opérations intéressantes.

En ce qui concerne les limites, je reste quelque peu dubitatif en ce qui concerne le portage politique. Il s'est avéré complexe de mobiliser les élus sur la durée.

Lorsque le projet du PUI est porté au plus haut niveau de l'agglomération et qu'il correspond au projet d'agglomération, le portage s'effectue naturellement.

Romain BRIOT

Raffaele BARBATO, quel le bilan de la stratégie urbaine intégrée sur la période 2007-2013 ?

Raffaele BARBATO

Je relève deux niveaux d'analyse. Le premier se rapporte à la politique nationale urbaine. La situation est différente entre les différents pays membres.

Il convient de rappeler que l'Europe ne dispose pas de légitimité politique et institutionnelle afin d'aborder les aspects liés à l'urbain.

Globalement, cette différenciation entre les pays peut se réduire à une dichotomie entre une approche universaliste et les politiques territoriales à l'instar de la politique de la ville en France ou en Angleterre.

Il me semble que l'initiative de la Commission européenne à travers la période de programmation 2014-2020 a constitué un pas en avant afin d'obliger les Etats à mettre en place un agenda urbain national. A défaut d'une uniformisation, j'observe la volonté d'avoir une approche cohérente sur un certain nombre de territoires.

En ce qui concerne l'utilisation des fonds par les villes, l'approche est diverse en fonction des pays. De surcroît, l'approche intégrée ne constitue pas l'apanage des avant-gardistes. D'ailleurs un certain nombre de villes effectuent une approche intégrée sans le savoir.

En ce qui concerne la mise en œuvre réelle, les défis et les approches thématiques diffèrent entre les pays européens. Par exemple, nous observons plutôt des contextes similaires en Italie ou en Angleterre en termes de champ d'intervention : insertion des jeunes, quartiers défavorisés, désenclavement des quartiers ou encore emploi.

La mise en place des PUI en France a constitué l'expérience où l'approche intégrée a été la plus visible.

Romain BRIOT

Sur les sept pays aquitains évoqués précédemment, cinq territoires étaient novices en la matière. Constatez-vous une différence entre un territoire novice et un territoire habitué en ce qui concerne la programmation ?

Christophe ROCHARD

Il existe forcément une différence. Les écarts sont importants. L'intérêt d'avoir une animation régionale permet de créer des échanges afin de réduire les écarts. A titre d'exemple, PQA a animé des réunions afin de présenter le cahier des charges à l'ensemble des agglomérations d'Aquitaine avec les témoignages. Deux jours de séminaires ont été tenus afin de présenter les sept projets. Ces animations ont permis aux

nouveaux territoires de comprendre les enjeux.

Romain BRIOT

Raffaele BARBATO, quels bénéfices peut retirer un territoire en participant à un projet URBACT ?

Raffaele BARBATO

Nous avons demandé à nos bénéficiaires quelle a été selon eux la valeur ajoutée liée à la participation à un projet URBACT. Trois points majeurs ont émergé :

- échanges comme facteur d'enrichissement ;
- légitimité ;
- gain en termes de visibilité au niveau local et national.

Romain BRIOT

Nous avons évoqué au cours de nos échanges le bénéfice que les territoires pouvaient retirer d'une participation à une mise en réseau. Toutefois, nous n'avons pas posé la question des autorités de gestion régionale. Dans quelle mesure un Conseil régional ou une Préfecture peuvent-ils retirer des bénéfices en mettant en place ce type d'animation ?

Christophe ROCHARD

Un intérêt d'un centre de ressources se rapporte à la possibilité de capitaliser via des publications ou encore des témoignages.

Romain BRIOT

Raffaele BARBATO, le niveau régional fait-il partie des partenaires des projets URBACT ou cet élément est-il uniquement ouvert au niveau local ?

Raffaele BARBATO

Je réponds par la positive s'agissant du niveau régional dans l'optique de l'autorité de gestion. Je précise que le programme URBACT ne finance pas des investissements mais accompagne les villes.

Ensuite c'est aux villes de trouver les financements nécessaires à la mise en œuvre des plans. Nous sommes confrontés à des difficultés multiples mais nous poursuivons les efforts. Enfin, nous essayons de réfléchir à la manière de mettre encore plus à contribution les ateliers de gestion avec les villes qui travaillent dans le réseau.

Romain BRIOT

Quelles sont les nouveautés que vous avez relevées entre 2007-2013 et 2014-2020 ?

Christophe ROCHARD

Je ne relève pas de changement majeur au 1^{er} janvier 2014, la vraie rupture étant survenue en 2007 sur la fin des zonages. La modification la plus importante se rapporte au transfert de l'autorité de gestion.

Romain BRIOT

Le fait qu'il y ait si peu de changement constitue-t-il un regret ?

Christophe ROCHARD

Pas du tout. Je relève néanmoins quelques évolutions. Le fait que la Région porte ses politiques marque le curseur sur ses propres compétences. De plus, le Conseil régional revisite son règlement d'intervention sur la ville en recentrant son intervention sur ses propres compétences.

Les territoires devront réaliser des projets de territoire où le développement économique au sens intégré du terme sera le pilier des projets.

Romain BRIOT

En ce qui concerne la période 2014-2020, pouvez-vous effectuer un retour sur la manière dont les pays européens appréhendent la disposition de Commission européenne sur sa dimension urbaine de la politique européenne de cohésion ?

Raffaele BARBATO

La situation est relativement différente d'un pays à l'autre. Un socle commun se rapportait à l'obligation de dédier au moins 5 % du FEDER aux actions de développement durable. L'Italie utilise 5 % tandis que la France et l'Allemagne utilisent respectivement 10 % et 17 %. Les pays disposant d'une forte culture de politique urbaine au niveau national ont été disposés à aller au-delà du seuil minimal fixé par l'Union européenne.

De surcroît, l'URBACT a lancé une étude afin d'obtenir un panorama de l'utilisation des ITI par les différents Etats. Parmi les 28, au moins entre 10 et 15 ont choisi de mettre en place les ITI.

Par ailleurs, les DLAL continueront à être mis en place, principalement dans les territoires ruraux et pas beaucoup dans les territoires urbains, exception faite de la Suède et de la Grèce.

En Italie, l'expérience est intéressante car elle se situe dans une période de réorganisation de sa gouvernance territoriale. Il me semble que le choix opéré par le gouvernement italien est structurant pour les territoires.

Romain BRIOT

Souhaitez-vous vous exprimer ?

De la salle

Dans le cadre de vos divers développements, vous n'avez pas évoqué la

présence des citoyens. Cette situation me paraît surprenante.

Romain BRIOT

Au cours de la période 2007-2013, nous n'avons pas réussi à mobiliser les habitants et les acteurs privés.

Gaëlle DANIEL

Concernant la participation des habitants, un enjeu majeur se rapporte à l'organisation de leur participation. En effet, chaque dispositif invite à mettre en place son propre dispositif de participation des habitants. Nous sollicitons les habitants en fonction du dispositif et non plus du projet de territoire.

Par ailleurs, je relève un enjeu démocratique fort sur la place de l'Europe dans nos politiques urbaines.

Raffaele BARBATO

Il me semble que l'attention à la place du citoyen s'est quelque peu perdue au fil des années 2007-2013.

Conclusion

Romain BRIOT

Je vous invite à donner un conseil à un territoire candidat à une stratégie 2014-2020.

Laurence ROUSSEAU

Au regard de la complexité administrative des dossiers et de la gestion, il convient de rechercher le meilleur effet levier possible et de se diriger vers des actions structurantes. Il importe également de rechercher des actions dont le rythme de paiement est certain.

Dans le cadre de la construction du volet européen, il apparaît nécessaire de réaliser un arbitrage afin de savoir si le financement des actions est le plus adapté au regard de la complexité des règles.

Raffaele BARBATO

Tout d'abord, il convient de ne pas avoir une approche scientifiquement intégrée.

En outre et même si nous partageons la déception relative à la participation des citoyens, les collectivités devront travailler dans le cadre d'un partenariat élargi.

Maria GUERRERO

Pour les territoires qui souhaitent porter un programme d'action s'inscrivant dans les objectifs de la Commission européenne pour le développement intégré sur une période sept ans, je conseille de proposer en amont une méthodologie qui permettrait de partir de l'existant afin de faire émerger des actions concrètes pouvant être éligibles aux financements européens. Il apparaît nécessaire de se familiariser avec les critères d'intervention des financements européens.

Sabrina ABDI

Je rejoins les propos tenus par Laurence ROUSSEAU et Maria GUERRERO. Les fonds européens constituent une plus-value et ils ne substituent pas aux fonds nationaux.

Gaëlle DANIEL

Il me semble impératif de ne pas attendre que le quartier devienne prioritaire notamment. Vous devez travailler sur votre projet de territoire (forces, faiblesses, opportunités) afin que les outils se déroulent au service de ce projet

Il apparaît en outre indispensable de ne pas isoler l'Europe et donc de la mettre au service de cette stratégie locale.

Christophe ROCHARD

L'Europe ne constitue pas un guichet mais une dotation visant à servir un projet de territoire. L'entrée financière peut vraiment fausser la vision. Il convient de ne jamais oublier le projet.

Romain BRIOT

Ces divers éléments sont complexes et chronophages.

Gaëlle DANIEL

Ils ne sont pas complexes.

Maria GUERRERO

J'approuve les propos tenus par Gaëlle DANIEL. Une certaine complication peut provenir des procédures de gestion. Celles-ci ne relèvent pas du territoire mais plutôt de l'autorité de gestion. Pour la prochaine programmation, nous souhaitons que la nouvelle autorité de gestion puisse s'appuyer sur l'expertise des territoires, ce qui est déjà le cas en Ile-de-France.

